

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Rentrée scolaire 2025
Barème indicatif

1. ÉLÉMENTS LIÉS À LA CARRIÈRE

Éléments	Barème
Echelon acquis au 31/08/2024 et par reclassement au 01/09/2024	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} au 3^{ème} : 6 points • 4^{ème} : 7 points • 5^{ème} : 8 points • 6^{ème} : 9 points • 7^{ème} : 10 points • 8^{ème} : 11 points • 9^{ème} : 12 points • 10^{ème} : 13 points • 11^{ème} : 14 points • Hors classe : 15 points • Classe exceptionnelle : 16 points

2. Projet de formation :

Éléments	Barème	Observations
Valorisation du parcours de formation	9 pts	Dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation 2 pages maxi • CV • Descriptif précisant de formation

3. ÉLÉMENTS LIÉS À L'ANTÉRIORITÉ DE LA DEMANDE :

Éléments	Barème
Demandes antérieures non satisfaites	<ul style="list-style-type: none"> • 1 demande : 6 points • 2 demandes : 11 points • 3 demandes : 16 points • 4 demandes et plus : 21 points

4. ÉLÉMENTS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE :

Éléments	Barème
Enfants de moins de 18 ans au 01/09/2025 Et enfants à naître	<ul style="list-style-type: none"> • 1 enfant : 4.1points • 2 enfants : 5.1 points • 3 enfants : 6.1 points • 4 enfants et plus : 7.1 points

5. SITUATION DE HANDICAP :

Éléments	Barème/priorité
Bonification automatique BOE	10 pts
Après avis des médecins de prévention Bonification spécifique BOE Ou Agent reconnu par médecin de prévention en usure professionnelle	50 pts